

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée, signifiée et tenue le lundi 13 janvier 2020 à 18 h 50.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau et monsieur Joseph Dydzak.

Était absent, le conseiller, monsieur Maxime Bélanger.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire budget du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 16 décembre 2019 à 18 h 09.
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 18 décembre 2019 à 18 h 33.
5. Dépôt et avis de motion du règlement # AG-040-2018-A01 modifiant le règlement # AG-040-2018 décrétant un emprunt révisé à 2 790 200 \$.
6. Présentation du règlement # AG-040-2018-A01 modifiant le règlement # AG-040-2018.
7. Mandat pour appel d'offres – Travaux de réfection des chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson # TP-202002-01.
8. Période de questions.
9. Levée de la séance.

### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Gisèle Dicaire, présidente, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

### AG-1010-01-2020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

### AG-1011-01-2020 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2019 À 18 H 09.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 16 décembre 2019 à 18 h 09 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 16 décembre 2019 à 18 h 09 soit et est approuvé tel que rédigé.

### AG-1012-01-2020 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2019 À 18 H 33.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le mercredi 18 décembre 2019 à 18 h 33 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mercredi 18 décembre 2019 à 18 h 33 soit et est approuvé tel que rédigé.

5. DÉPÔT ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-040-2018-A01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-040-2018 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT RÉVISÉ À 2 790 200 \$.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'un règlement # AG-040-2018-A01 *modifiant le règlement # AG-040-2018 décrétant une dépense au montant de 1 953 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de réfection d'un ponceau et autres travaux de réfection de chaussée sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson* sera présenté pour étude, présentation et adoption à une séance subséquente afin d'en modifier l'objet du règlement et en augmenter la dépense et le montant de l'emprunt à 2 790 200 \$ pour y inclure certains autres travaux non planifiés à l'étude de 2018.

6. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # AG-040-2018-A01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-040-2018.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, invite la greffière, madame Judith Saint-Louis à présenter le projet de règlement.

Le règlement # AG-040-2018-A01 décrète la modification du règlement # AG-040-2018 qui prévoyait une dépense initiale de 1 516 630 \$ de travaux avant taxes, honoraires, frais incidents et de financement pour un montant total d'emprunt de 1 953 000 \$ pour des travaux de remplacement du ponceau # 373 sur le chemin de Chertsey et des travaux routiers sur le chemin de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson.

Après revue de l'ensemble des travaux suivant l'étude des ingénieurs au dossier, il s'avère que les travaux à effectuer sont modifiés pour y prolonger ou y ajouter certaines sections qui comptent maintenant 6 265 mètres linéaires contre 5 469, l'ajout de ponceaux à remplacer, l'ajout du remplacement partiel de trottoir et bordure sur le chemin Masson, l'ajout d'un exutoire pluvial avec certificat d'autorisation au Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques et le remplacement d'un regard pluvial et de la conduite sur le chemin Fridolin-Simard, l'ajustement des honoraires professionnels et des frais en conséquence.

Il y a lieu de modifier l'objet et le montant des travaux au règlement #AG-040-2018 pour l'emprunt qui s'élève maintenant à 2 790 200 \$.

Les travaux prévus à ce règlement de même que les frais d'ingénieurs sont admissibles à une aide financière au programme provincial Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) jusqu'à 75 % des coûts. Il est de l'intention des membres du conseil de faire exécuter les travaux seulement si la subvention leur est accordée.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation.

AG-1013-01-2020

7. MANDAT POUR APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS DE CHERTSEY, FRIDOLIN-SIMARD ET MASSON # TP-202002-01.

ATTENDU la planification des travaux de réfection des chemins du réseau artériel ;

ATTENDU le projet de devis # TP-202002-01 tel que rédigé par la firme d'ingénierie FNX-Innov inc. (dossier FNX : F1900381) pour des travaux de réfection des chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson et remplacement de ponceaux ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la direction générale à procéder à l'appel d'offres en temps et lieu conformément aux dispositions de la Loi en pareille matière.

Le vote est demandé.

Contre = 1 (M. Joseph Dydzak).

Pour = 5 (M. Bernard Malo, Mme Marie-Claude Déziel, Mme Lisiane Monette, M. Raymond St-Aubin et Mme Julie Moreau).

EN CONSÉQUENCE, IL EST à la majorité des membres présents RÉSOLU que la proposition soit et est adoptée.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie=Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Gisèle Dicaire  
Présidente

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière